

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAY

=====  
Arrondissement de Lens

=====  
Canton de Wingles

=====  
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du mercredi 10 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation à la réunion : jeudi 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (24) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Patrick MANIA , Madame Nathalie LEROY, Madame Carole BOUCHEZ, Monsieur Bernard JOSIEN, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur Vincent TENTELIER, Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU, Monsieur David LEFEBVRE

Excusés : (3) Monsieur Jimmy ROUFFELAERS (a donné procuration à Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Madame Muriel KRAMARCZYK), Monsieur Fabien DEVILLE (a donné procuration à Madame Mylène MATIFAT)

Absents : (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

Monsieur Jean-Luc DELASSUS est élu secrétaire de séance.

2025-96 : Location gratuite des chaises - tables et tonnelles

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré à l'unanimité, décide de maintenir la gratuité des chaises, des tables et tonnelles pour l'année 2026.

En cas de dégradation ou de restitution incomplète le mobilier sera facturé de la manière suivante :

- 35 € par chaise
- 70 € par table
- 1000 € par tonnelle (-100 € par année de vétusté selon les tonnelles)

Autorise la signature d'une convention entre le prêteur et le loueur.

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,

Christelle BUISSETTE  
Maire de GRENAIS  
12 déc. 2025

Jean-Luc DELASSUS

